

Transition écologique : « Pour un Bretton Woods de la monnaie carbone »

Six économistes proposent, dans une tribune au « Monde », d'instituer une monnaie parallèle dont le mécanisme simple permettrait d'inciter consommateurs et entreprises à « décarboner ».

Publié hier à 13h00, modifié hier à 15h21 | Lecture 4 min.

28 octobre 2023

C'est aussi simple que la TVA. Prenons l'exemple d'un vêtement. Une filature F vend son tissu à une entreprise de confection C, qui produit des jeans vendus par le détaillant D. Sur l'année, la filature F est imputée par ses différents fournisseurs (énergie, matières premières, services divers) de 1 800 tonnes de CO₂ pour produire le tissu nécessaire à faire 100 000 jeans pour le confectionneur C. Les machines, transports et services divers du confectionneur C ajoutent 400 tonnes de CO₂ pour 100 000 jeans, ce qui impute 2 200 tonnes de CO₂ au détaillant D, lequel ajoute ses propres émissions. Le détaillant D affichera donc sur chaque jeans une étiquette carbone de 23 C.

Chaque entreprise tient un registre carbone qui doit s'équilibrer en fin d'année entre entrées et sorties de carbone (comme la TVA dans sa comptabilité) : c'est neutre pour elle. Seul le consommateur doit déboursier le carbone de ses achats. Pour cela, il reçoit une dotation qui sera renouvelée chaque année avec 6 % de moins (dans le cas français) pour satisfaire la nécessité d'équilibre planétaire en 2050. Un mécanisme d'amortissement serait prévu pour l'acquisition de biens d'équipement. La justice sociale de cette monnaie tient à la possibilité de revendre de leurs points carbone par les plus sobres (sobriété choisie) et par les plus modestes (sobriété contrainte). Des bourses régionales permettraient à un consommateur trop « addict » au carbone de leur acheter des surplus, mais ces surplus seront de plus en plus coûteux, étant donné la programmation de leur rareté.

Ni inflation ni distorsion de prix

L'intérêt de cette monnaie additionnelle est double. D'abord, elle rend visible les gaz à effet de serre et responsabilise les consommateurs qui, dans leurs achats, doivent prendre en compte les deux dimensions : leur pouvoir d'achat et leur sobriété climatique. Cela leur garantit aussi liberté de choix et équité.

Ensuite, au niveau des entreprises, l'arbitrage carbone par le consommateur final ou l'entreprise cliente ne peut être ignoré. Pour choisir entre deux techniques ou deux produits conduisant au même résultat, à la dimension financière classique (le coût) s'ajoutera celle du carbone engendré.

De nombreuses ONG ont décidé de boycotter la prochaine COP28, prévue à Dubaï en décembre. Il y a de quoi ! Censée relayer l'accord de Paris de 2015 – qui prévoyait l'arrêt de l'utilisation du pétrole pour juguler le chaos climatique –, la prochaine COP est organisée par un pays pétrolier, et le commissaire européen à l'action pour le climat envoyé par Bruxelles, [le Néerlandais Wopke Hoekstra,] est un ancien de Shell et de McKinsey.

Proposons un puissant contre-feu. Nous célébrerons bientôt le 80^e anniversaire des accords de Bretton Woods, qui ont organisé le système économique mondial au lendemain de la seconde guerre mondiale. En 1944, il fallait tout repenser après l'effondrement causé par la guerre dans les pays belligérants. Aujourd'hui, l'effondrement est devenu planétaire, avec déjà dix fois plus d'ouragans, d'inondations et d'incendies qu' alors. Et ce n'est qu'un début, le chaos climatique et l'effondrement de la biodiversité s'avèrent exponentiels.

Poussons la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'ONU, l'OCDE – toutes ces institutions créées dans la vague d'espoir d'après-guerre – à convoquer un nouveau Bretton Woods de tous les décideurs du monde. Osons un mécanisme additionnel de « monnaie carbone » qui pourrait être proposé à chaque pays, prêt à démarrer localement dès que l'opinion publique y sera prête. Convoquons réellement la planète entière pour adopter ce mécanisme mondial de création de monnaies carbone nationales harmonisées entre elles et exprimant, dans chaque pays, la gestion des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, en termes macroéconomiques, la monnaie carbone présente les deux avantages d'être fondante (la masse monétaire diminue chaque année) et non fongible (elle ne peut être échangée contre de la monnaie « normale »), c'est-à-dire qu'elle ne crée ni inflation ni distorsion de prix.

Le chaos climatique étant mondial, il faut que la monnaie carbone soit mondiale. En 1944, les accords de Bretton Woods venaient en réaction à l'effondrement mondial des guerres ; en 2024, il peut répondre à l'effondrement climatique que veut éviter l'ONU. Traiter un problème global par le biais du porte-monnaie a une portée universelle.

¶ **Pierre Calame**, président de l'association Cité, territoires, gouvernance ; **Solène Morvant-Roux**, professeure de socioéconomie à l'université de Genève ; **Armel Prieur**, président de l'Association pour l'emploi sans carbone ; **Jean-Michel Servet**, professeur à l'Institut des hautes études internationales et du développement, à Genève ; **Claude Simon**, professeur émérite de l'ESCP ; **André Tiran**, professeur émérite de l'université Lyon-II.

Ce mécanisme consiste à définir pour chaque pays une masse de « monnaie carbone », égale à l'empreinte climatique du pays, et à distribuer cette monnaie à parts égales à tous les habitants, tout en fixant une réduction annuelle de 6 % ou 8 % de cette masse, selon le pays. En France, par exemple, nous sommes à 604 millions de tonnes équivalents CO₂ (CO₂e), à répartir entre les 68 millions de Français à raison de 9 tonnes par personne et par an, soit 9 000 « points carbone » (C) distribués à chacun. Simultanément, il faudra tout étiqueter en double, euros et points carbone (C), puisque ces C seront nécessaires pour « payer » les contenus carbone de tous les produits et services.

Neutre pour les entreprises

Démarrant pays par pays, le mécanisme peut devenir européen ou mondial dès que convergeront les niveaux d'empreinte climatique qui conditionnent le taux de réduction annuel. Celui-ci doit être de 6 % pour la France qui démarre à 9 tonnes de CO₂e par personne et par an, alors que la Roumanie, avec 5 tonnes, ne nécessite qu'une réduction annuelle de 4 %, l'Allemagne, avec 12 tonnes, de 7 %, et les Etats-Unis, avec 18 tonnes, de 8 % (voir le détail sur le site Comptecarbone.cc).

Le mécanisme proposé apporte une garantie de résultat par l'effet mécanique de réduction de 6 % par an (dans le cas français) sur trente ans. Ce sont les consommateurs, poussés à choisir les produits les moins carbonés, qui poussent les entreprises à décarboner.